Compte-rendu des principales atteintes à la liberté d'expression des dessinateurs et dessinatrices de presse recensées par Cartooning for Peace

Période janvier 2020-novembre 2021

(Mise à jour août 2022 sommaire)

Résumé

Entre janvier 2020 et juin 2022, Cartooning for Peace a recensé 152 cas d'alerte et dans la grande majorité des cas, la publication avait eu lieu en ligne, confirmant s'il le faut, la lente mutation de la publication de dessins de presse (ou politiques, beaucoup n'étant même plus publiés dans la presse).

Internet est devenu le terrain privilégié de surveillance des groupes de pression et d'influence, au détriment de la presse écrite qui est moins visible. Une mutation qui s'est accélérée avec la pandémie et qui génère un nouveau rapport de force encore trop peu maîtrisé qui désarçonne autant les dessinateurs de presse que celles et ceux qui les lisent ou les partagent et requiert un temps d'adaptation. Les réseaux sociaux, sur lesquels la majeure partie des dessins est publiée, relayée et commentée sont passés maîtres dans la censure automatique de contenus susceptibles de choquer la communauté, ne sachant pas toujours où classer la satire dans leur lutte, encore balbutiante contre les discours de haine et la désinformation. Ainsi Kroll (Belgique), Ed Hall ou Clay Jones (USA), ont récemment vu leurs dessins censurés par Facebook ou Instagram. Les dessinateurs Manjul et Bala (Inde) ont été alertés par Twitter, que la plateforme avait reçu une demande d'action légale contre eux de la part des autorités indiennes pour leurs dessins publiés sur leurs comptes.

A contrario, les dessinateurs et dessinatrices finissent par s'habituer au jugement moral ou à la violence en ligne, certain(e)s considérant peut-être par lassitude que la visibilité qu'apporte une publication en ligne compense la violence dont on peut être la victime.

A la nécessaire adaptation aux crises sanitaires et économiques, s'est ajoutée une répression féroce de la part de gouvernements en mal avec la gestion de la crise et peu enclins à accepter la critique. Au Brésil (Aroeira et les dessinateurs de Folha de São Paulo), en Inde (Rachita Taneja, Manjul), en Egypte (Ashraf Hamdi), en Hongrie (Gábor Pápai), en Malaisie (Fahmi Reza, Zunar) ou encore plus récemment en Afghanistan, des dessinateurs ont fait l'objet d'arrestations, de poursuites ou de menaces de poursuites judiciaires pour motifs variés. Cartooning for Peace lance actuellement différentes initiatives pour appuyer les dessinateurs et dessinatrices, avec le soutien de l'UNESCO et en partenariat avec RSF et d'autres acteurs.

L'organisation Freemuse dressait d'ailleurs un état négatif de la situation dans son rapport 2021 auquel CFP a grandement contribué. Ils mettaient l'accent sur l'accroissement de la répression des « arts visuels » et particulièrement le dessin de presse.

Tendances

- Les dessins de presse sont publiés aujourd'hui principalement en ligne (par l'intermédiaire des journaux ou sur les réseaux sociaux). Les dessinateurs et dessinatrices gagnent en visibilité, mais sont donc plus vulnérable et sujets aux attaques.
- Les dessins de presse publiés sur les réseaux sociaux sont de plus en plus censurés du fait des éléments visuels qu'ils utilisent car les systèmes de vérification des contenus des plateformes ne sont pas faits pour comprendre les nuances et la satire. Par exemple, un dessin utilisant l'imagerie du Ku Kux Klan pour dénoncer le racisme est censuré.
- Les dessinateurs et dessinatrices préfèrent ignorer les menaces et attaques (par lassitude ou peur), jusqu'à décider de s'autocensurer, plutôt que de devoir entrer en contact avec les services des plateformes ou d'avoir recours à la justice.
- Les pays autoritaires ont régulièrement recours à des lois sécuritaires et à l'état d'urgence pour censurer et poursuivre juridiquement les dessinateurs et dessinatrices. De ce fait, le nombre de menaces de procès ou la poursuite de dessinateurs est de plus en plus fréquente ;
- La crise sanitaire a favorisé la censure et les poursuites judiciaire initiées par les gouvernements trop sensibles aux critiques concernant leur gestion de la crise.

Géographie

- L'Europe et les États-Unis, jusqu'ici épargnés ont connu un accroissement du nombre de controverses et une pression accrue sur les dessinateurs et dessinatrice. Le mouvement de Cancel/Woke Culture doublé de mouvements sociaux forts impacte grandement le travail des dessinateurs et dessinatrices. De ce fait, il y a eu de nombreux licenciements, arrêts de publication, demandes d'excuses publiques, etc.
- L'Asie a été grandement touchée et alors que le Pakistan est considéré comme un pays répressif depuis longtemps, l'Inde a récemment accru sa pression sur des dessinateurs et dessinatrices au nom de son arsenal juridique (les nouvelles IT Rules 2021, critiquées par les Rapporteurs Spéciaux des Nations Unies en juin). La Malaisie a également connu un regain de censure et Zunar et Fahmi Reza ont récemment été inquiétés à plusieurs reprises. Du fait de la guerre, les dessinateurs Birmans sont également sous pression.
- Au Moyen-Orient, la Jordanie a été particulièrement répressive ces derniers mois (un dessinateur vient d'ailleurs d'être poursuivi)
- Au Brésil, de nombreux dessinateurs se disent inquiets et certains ont fait l'objet de menaces de poursuites ;
- La Hongrie met également sous pression la presse et les dessinateurs (voir ci-dessous).

Données chiffrées

152 cas de dessinateurs menacés, censurés, poursuivis entre janvier 2020 et aout 2022 – dont 73 cas pour l'année 2020 et depuis janvier 2021, 79 cas reportés. Ces cas comprennent entre autres choses : des censures, des arrêts de publication, des licenciements, des attaques verbales et physiques, des pressions externes sur les dessinateurs de presse et leurs journaux ainsi que des poursuites judiciaires et des privations de libertés.

En 2020 39 cas sont en lien avec une publication en ligne, 19 d'entre eux sont liés à une polémique en ligne survenue avec des internautes qui ne comprennent pas ou n'acceptent pas le dessin, certaines polémiques ayant conduit à des licenciements abusifs ou des démissions, comme aux Etats-Unis (NY Times) ou en France (Le Monde), comme aux Etats-Unis. En 2020, à 6 reprises des gouvernements et

autorités politiques ont cherché à censurer et poursuivre juridiquement des dessinateurs pour leur travail posté sur les médias sociaux. 8 dessinateurs ont été menacés de mort via les réseaux sociaux par des internautes qui n'acceptaient pas leurs dessins. Les plateformes en ligne ont eu recours à la censure à 4 reprises en 2020, et un dessin qui avait été posté a été modifié puis retiré.

Appels de Cartooning for Peace et ses partenaires :

1. Appel pour la protection des dessinateurs.rices de presse en Europe : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/appel-pour-la-protection-des-dessinateurs-rices-de-presse-en-europe/
2. Trois organisations de défense des dessinateurs et dessinatrices de presse tirent la sonnette d'alarme!: https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/trois-organisations-de-defense-des-dessinateurs-et-dessinatrices-de-presse-tirent-la-sonnette-dalarme/

Les cas emblématiques

Gabor Papai (Hongrie) – Juin 2020

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-hongrie-gabor-papai/

Le dessinateur hongrois Gábor Pápai et son journal Népszava ont fait l'objet d'attaques suite à la publication de deux dessins à un mois d'intervalle. Après la publication de sa caricature « Chronique », en avril 2020, représentant Cecília Müller (médecin en chef au NNK, Centre National de Santé Publique et membre du "groupe de travail Coronavirus" du Gouvernement), le dessinateur et son journal ont risqué une action en justice de la part du Parti Populaire Démocrate-Chrétien (KDNP), parti au pouvoir, qui a jugé le dessin "blasphématoire". Le dessinateur a également indiqué à Cartooning for Peace qu'une station radio appelait ses auditeurs à envoyer son adresse s'ils la connaissaient.

En juin, le dessinateur et son journal ont à nouveau fait l'objet d'attaques de la part d'un représentant du Parlement Hongrois. Commentant le dessin sur sa page Facebook, le Dr. Péter Hoppál, parlementaire du parti Fidesz, a menacé le journal Népszava de « disparition » dans une formule faisant référence au quotidien Népszabadság, fermé soudainement en 2016 à la suite de pressions politiques : « Népszabadság blaguait et a disparu, maintenant voilà Népszava ». Il a ajouté dans son commentaire qu'après avoir porté atteinte à la Christianité, le dessinateur portait atteinte à la Nation. D'autres articles de médias en ligne proche du gouvernement ont également condamné ce dessin.

- Cartooning for Peace a condamné cette nouvelle attaque politique à l'encontre du dessinateur et de son journal, la deuxième en deux mois comme l'a rappelé Reporters sans Frontières, et a demandé l'arrêt des pressions à l'encontre du dessinateur. Arte a réalisé un court reportage sur Gabor Pápai permettant de médiatiser sa situation.
- 19 janvier 2021 la Cour Métropolitaine de Budapest rejette l'affaire car la Cour dit « ne pas statuer sur des querelles sociales » et déclare le dessin de réelle caricature et non pas de critique à la religion chrétienne.
- Le 24 janvier 2021, en second appel la Cour déclara le journal Népszava coupable, et le condamne à payer une amende de 1 140 euros (400 000 HUF) au plaintif ainsi que de rembourser les frais juridiques et de publier un message d'excuse dans sa Une.
- En juillet 2022, la Cour Suprême a rejeté l'appel du journal. Ce dernier a saisi la Cour européenne des Droits de l'homme.

Ahmed Kishore (Bangladesh) – Juin 2020

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-bangladesh-ahmed-kabir-kishore/

Le dessinateur de presse Ahmed Kishore a été arrêté le 6 mai 2020 après la publication d'une série de dessins « Life in time of coronavirus » sous prétexte de la loi sur la sécurité numérique de 2018 et pour avoir « diffusé sur Facebook des rumeurs et de la désinformation sur la situation du coronavirus » et « insulté l'image du père de la nation, l'hymne national ou drapeau national ».

Détenu pendant 10 mois dans des conditions déplorables malgré un état de santé fragile (Ahmed Kishore est diabétique et n'a pas accès aux soins nécessaires pour le soigner), Cartooning for Peace et de nombreuses organisations internationales ont multiplié les actions pour demander la libération du dessinateur de presse, contribuant à sa libération sous caution en mars 2021 :

- En juin avec Reporters sans frontières, CRNI, Forum for Freedom of Expression et Ain O Shalish Kendra, les signataires ont adressé une lettre ouverte à la Première Ministre bangladaise l'alertant sur la dégradation de l'état de santé du dessinateur
- En octobre, Maria Arena, présidente de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen, publiait une déclaration demandant sa libération
- Le dessinateur de presse a reçu le prix 2020 Robert Russell Courage in Cartooning Award
- En décembre, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme en appelait à la libération de Ahmed Kishore
- En décembre CFP, CRNI et RSF publiaient une nouvelle déclaration accompagnée de dessins réalisés par des dessinateurs de presse du monde entier et regroupés sous le #FreeKishore
- Le 4 mars 2021 Ahmed Kishore a été libéré et a pu recevoir des soins médicaux
- Mais il est toujours sous le coup de condamnations et de plaintes.

Multiples dessinateurs (Brésil – Juin 2020)

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-bresil-epicentre-de-la-repression-a-lencontre-des-dessinateurs-et-dessinatrices-de-presse/

Laerte, Montanaro, Alberto Benett et Claudio Mor, Renato Aroeira : en deux jours, ce sont 5 dessinateurs et dessinatrices de presse du Brésil qui font l'objet d'intimidations. Cartooning for Peace dénonce fermement ces intimidations et s'associe aux mouvements de solidarité pour les dessinateurs·trices concernés.

Alors que le Brésil devient le nouvel épicentre de la pandémie, les intimidations à l'encontre des dessinateurs·trices se multiplient de façon inquiétante. Tout d'abord, **la dessinatrice Laerte et les dessinateurs Montanaro, Alberto Benett et Claudio Mor** font l'objet d'une interpellation pour des dessins relatifs aux violences policières survenues en décembre 2019 à Paraisópolis qui ont fait 9 victimes, et que le journal *Folha de São Paulo* avait publiés à l'époque.

Defenda PM, association d'officiers militaires de l'État de São Paulo connue pour son conservatisme radical et sa proximité avec l'actuel président Jair Bolsonaro, entend obtenir des « explications » de la part des dessinateurs, sorte de « prélude à une action pénale », comme l'explique l'article du journal *Folha de São Paulo.*

Selon les observateurs tels que *Reporters Sans Frontières (RSF),* cette action qui intervient six mois après les faits, s'apparente à une tentative claire d'intimidation.

Laerte dénonce un « *autoritarisme grandissant* » et un « *climat de désinformation et de censure très inquiétant* » au Brésil. Benett y voit le signe d'une « *persécution acharnée contre la presse et le journalisme critique* ».

De leur côté, le dessinateur Renato Aroeira et le journaliste Ricardo Noblat font l'objet d'une demande d'enquête pour le dessin ci-après, réalisé par le premier et publié sur Twitter par le second. Le grief concerne l'association entre le président Jair Bolsonaro et le Nazisme. Le dessin (ci-dessous) dépeint le président Bolsonaro appliquant de la peinture noire sur la croix rouge pour la transformer en croix gammée. Le titre indique : « Le crime continue ».

Le ministre de la Justice, André Mendonça, a demandé à la police fédérale et au ministère public d'enquêter, au nom de l'article 26 de la loi sur la sécurité nationale. L'article 26 datant de l'époque de la dictature militaire interdit « la diffamation ou la calomnie du président de la République, du Sénat fédéral, de la Chambre des représentants ou de la Cour suprême, le fait de les accuser d'un fait qualifié de crime ou d'un fait portant atteinte à la réputation peut entraîner une peine de prison d'un à quatre ans ». Plus tôt, c'était le secrétariat spécial de communication sociale (Secom) qui annonçait vouloir poursuivre le dessinateur et journaliste pour diffamation.

Tant le dessinateur que le journaliste, critiques de la politique du président actuel, ont fait l'objet de poursuites judiciaires dans le passé. Le dessinateur, qui avait déjà réalisé des dessins proposant une analogie similaire considère que ce n'est pas lui qui fait l'association mais les discours du président lui-même.

Rafat Alkhateeb (Jordanie) – Juin 2020

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-jordanie-rafat-alkhateeb/

Le dessinateur de presse jordanien Rafat Alkhateeb a fait l'objet d'une campagne d'insultes, de menaces et de diffamation en ligne pour un dessin publié sur sa page Facebook. Le dessin publié le 31 mai illustre le Premier Ministre Dr. Omar Razzaz dans une pose qui rappelle celle de l'officier responsable de la mort de George Floyd aux États-Unis. Suite à la publication de ce dessin, le dessinateur a reçu de nombreux messages l'insultant, le qualifiant entre autres d'agent étranger infiltré, de traître et appelant la justice à le poursuivre. Devant la menace de poursuites qui pesait sur lui et sur conseil du Centre pour la défense des journalistes, le dessinateur a été contraint de retirer le dessin de sa page Facebook.

- Le dessinateur a reçu le soutien de nombreux dessinateurs et dessinatrices et organisations dont l'association des dessinateurs jordaniens, qui a publié une déclaration condamnant cet acte de censure. Cartoonists Rights Network international (CRNI), pour sa part, en appelle à ne pas poursuivre le dessinateur. Selon une déclaration d'un proche du Premier-Ministre diffusée après la publication du dessin, le Premier Ministre n'aurait pas l'intention de poursuivre le dessinateur.
- À son tour, Cartooning for Peace a apporté son soutien à Rafat Alkhateeb et a condamné fermement la diffamation et l'intimidation dont le dessinateur a fait l'objet pour avoir réalisé ce dessin. L'association a appelé également à ne pas poursuivre le dessinateur. Comme le rappelle l'association des dessinateurs jordaniens, la liberté de s'exprimer et de dessiner est garantie par la Loi du Royaume. Elle l'est également par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Emad Hajjaj (Jordanie) – Aout 2020

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-jordanie-emad-hajjaj/

Emad Hajjaj est arrêté le 26 août 2020 lors d'un contrôle de police, il est immédiatement privé de liberté et présenté le lendemain matin au Procureur Général d'Amman, il apprend des heures plus tard qu'il est jugé pour violation de la Loi sur la cybercriminalité suite à la réalisation d'un dessin relatif aux accords entre Israël et les Emirats Arabes Unis. Il est également interrogé au sujet de deux autres dessins publiés plus tôt en 2020. Il est accusé de diffamation et de calomnie.

Le Procureur Général juge sa juridiction incompétente pour statuer et transmet son dossier à la cour de la Sureté de l'Etat où il lui est signifié que la publication des dessins viole les dispositions de l'article 3 / B de la loi sur la prévention du terrorisme et de l'article 15 de la loi sur la cybercriminalité (à 3 reprises, pour chacun des dessins incriminés). La peine envisagée est de 3 à 20 ans de travaux forcés.

Transféré à la prison de Balqa pour y purger une peine provisoire de 14 jours, il est finalement entendu le dimanche 30 août, après que son avocat, M. Marwan Salem, est soumis une demande de libération. A l'issue de l'audience, la cour annonce à son tour ne pas être compétente pour juger le dossier, libérant le dessinateur sous caution, le temps que la Cour Suprême décide de la juridiction compétente.

Le 23 décembre le tribunal correctionnel d'Amman abandonne les poursuites engagées contre le dessinateur pour « outrage à un président d'un pays étranger contre les dispositions du 122/1 du code pénal ».

- Cartooning for Peace a apporté son soutien moral et logistique au dessinateur tout au long de sa condamnation, dénonçant également fermement la privation de liberté dont il a été victime. L'association a salué la décision du tribunal de faire respecter les principes de liberté d'expression inscrits dans la Constitution du royaume de Jordanie.

Rachita Taneja (Inde) – Décembre 2020

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/info-inde-rachita-taneja/

La dessinatrice Rachita Taneja, connue sous le nom de « Sanitary Panels » sur Twitter est accusée d'outrage à la Cour suite à la publication de dessins sur son compte Twitter. C'est un étudiant en droit et membre du parti au pouvoir Bharatiya Janata (BJP), Aditya Kashyap qui a déposé une requête auprès de la Cour Suprême en décembre 2020 alléguant que les dessins de Rachita Taneja suggèrent que « la Cour Suprême de l'Inde a fait preuve de partialité à l'égard du parti au pouvoir. »

La plainte concerne trois dessins publiés et commentés, les 7 août, 11 et 12 novembre 2020 sur le compte Twitter de l'artiste, « Sanitary Panels ». L'une représentait le Premier ministre Narendra Modi dans une transaction avec l'ancien juge en chef Rajan Gogoi, et les deux autres commentaient les poursuites judiciaires contre le journaliste Arnab Goswami.

Le procureur général de l'Inde, K.K. Venugopal, lui a accordé le droit de composer son dossier de plainte. Selon Article 14, la section 2(c) de la loi de 1971 sur l'outrage au tribunal définit l'outrage au tribunal comme « toute publication qui scandalise, abaisse ou tend à abaisser l'autorité du tribunal », ou « qui entrave le bon déroulement de toute procédure judiciaire ou l'administration de la justice ». En vertu de l'article 15, toute personne peut engager une procédure pour outrage au tribunal après avoir reçu l'accord du Procureur Général.

La plainte a été examiné par la Cour Suprême le 17 décembre 2020, le lendemain la Cour Suprême a décidé de donner suite à la plainte pour outrage à la Cour à l'encontre de Rachita Taneja. La dessinatrice a eu un délai de 6 semaines pour préparer sa défense, un délai qui a été ajournée de 3 semaines en janvier 2021, et elle a été dispensée de se présenter à la Cour.

- La dessinatrice risque jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et une amende, pour avoir réalisé 3 dessins au sujet d'affaires judiciaires. Elle reste en attente d'un procès.
- Le collectif Drawing Resistance, composé de 659 artistes, dessinateurs et membres de la communauté créative, a publié une déclaration demandant à la Cour suprême d'abandonner la procédure engagée contre Taneja. Ils ont déclaré que la Cour Suprême devrait protéger les droits des citoyens au lieu de « créer une atmosphère de peur dans laquelle tout peut être considéré comme un mépris ». Selon eux cette procédure s'inscrit dans un schéma plus large révélateur d'un désir de censurer ceux qui s'expriment ouvertement.

Ashraf Hamdi (Egypte) – Janvier 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-egypte-ashraf-hamdi/

Le 25 janvier 2021 le dessinateur Ashraf Hamdi a été arrêté pour avoir publié une vidéo hommage le jour du 10ème anniversaire des manifestations de janvier 2011.

Cela fait maintenant un mois qu'Ashraf Hamdi a été arrêté pour avoir publié une vidéo hommage le jour du 10ème anniversaire des manifestations de janvier 2011. Une arrestation condamnée par de nombreuses organisations locales et internationales.

La vidéo de 2013, inspirée d'une publicité pour un constructeur automobile et dont la traduction anglaise du texte est disponible sur le site de CRNI, est consacrée aux manifestants de la rue Mohammed Mahmoud, tués dans des heurts avec les forces de sécurité. Selon le Comité pour la Protection des Journalistes (CPJ), Ashraf est accusé d'avoir propagé de fausses informations et d'utilisation abusive des réseaux sociaux.

Fondateur de la chaine Egyptoon, Ashraf est également un dessinateur de presse reconnu en Egypte. Tout d'abord employé au magazine gouvernemental Sabah Al-Khair et contributeur du site web Masrawy, il devient célèbre grâce à ses animations satiriques sur la politique et la société de son pays. Sa chaine YouTube est suivie par plus de trois millions de personnes et sa page Facebook par 23 000 personnes.

L'arrestation d'Ashraf fait écho au rapport d'Amnesty International publié la veille de son arrestation. Reporters sans Frontières, pour sa part, classe le pays à la 166ème place du classement mondial la liberté de la presse, le qualifiant d'être l' « une des plus grandes prison du monde pour journalistes ».

- Une pétition a été lancée par Egyptoon et dont certaines organisations de défense des droits se sont associés, comme Cartooning for Peace, pour demander la libération du dessinateur.
- En juin 2021, cela faisait 6 mois que le dessinateur était en prison. Il a été libéré sous caution.

Zunar (Malaisie) – janvier 2021 & Mai 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-malaisie-zunar/

Le dessinateur Zunar est poursuivie au nom de la loi sur la sédition « Sedition Act », après avoir publié un dessin sur son compte Facebook relatif à l'annonce de Muhammad Sanusi Md Nor, ministre en chef de l'Etat du Kedah, l'un des 13 états du pays, d'annuler la célébration de la fête Hindoue du Thaipusam

qui devait avoir lieu le 28 janvier 2021. Le dessinateur avait déjà été menacé de poursuite au nom de la même loi dans le passé. La plainte a été initiée par la section des jeunes du PAS (Parti Malaysien Islamique) parti au pouvoir dans cet état, l'accusant de manquer de respect au Menteri Besar, terme qui désigne le ministre en chef d'un Etat en Malaisie. Leur plainte a été appuyé par Amin Hamid, chef du parti, qui a exprimé sa volonté de voir le dessinateur puni au nom de la loi sur la sédition de 1948, toujours en vigueur dans le pays et qui définit comme séditieuse toute tendance visant à « susciter la haine ou le mépris ou à exciter la désaffection contre tout dirigeant ou contre tout gouvernement ».

Le 2 mai 2021 Zunar a été convoqué au quartier général de la police du district de Padang Terap. Après un report de date il s'y présente le 7 mai et a été interrogé pendant deux heures et son téléphone lui a été confisqué. L'enquête est menée au nom de la section 505(c) du code pénal et d'abus des réseaux sociaux en vertu de la section 233 de la loi de 1998 sur les communications et le multimédia.

- L'enquête est toujours en cours et le dessinateur Zunar attend le verdict.

Fahmi Reza (Malaisie) – Mars 2021 & Avril 2021 et août 2022

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-malaisie-fahmi-reza/

Le dessinateur malaisien Fahmi Reza est visé par une enquête de police pour diffamation à l'encontre du ministre de la santé, Dr. Adham Baba, suite à un dessin qu'il a réalisé l'année dernière. La police l'a convoqué pour un interrogatoire au quartier général du district de Putrajaya le 10 mars 2021 dont il est ressorti libre.

Dans un entretien accordé au journal Malay Mail, le commissaire adjoint Mohd Fadzil Ali, chef de la police du district de Putrajaya, a expliqué que l'enquête de police était liée à un dessin publié en octobre 2020 sur les réseaux sociaux du dessinateur, représentant le ministre de la santé, le docteur Adham Baba dans une mise en scène rappelant celle d'un avis de recherche et ayant pour titre « Hilang », ce qui signifie « absent » en malais. Ce dernier a également confirmé, que l'enquête avait été ouverte au nom de la section 500 du Code Pénal malaisien sur la diffamation, punissable de deux ans d'emprisonnement et d'une amende, ainsi qu'au nom de la section 223 de la loi sur la communication et les multimédias. En mai 2020 l'agence de Pen International en Malaisie, avait dénoncé l'utilisation abusive de cette section 223 afin de faire taire les voix dissidentes dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Reza a publié sa convocation, envoyée par la police la veille de son interrogatoire, sur son compte Instagram, expliquant ne pas savoir quels dessins étaient incriminés. Le dessinateur suppose qu'il s'agit à la fois du dessin d'octobre 2020 mentionné par le commissaire adjoint, et d'une autre publication de février 2021.

- Entre janvier 2021 et août 2022, le dessinateur a été arrêté 11 fois… En juillet et août 2022 il comparaitra pour deux dessins en particulier (l'audience de juillet a été retardée).
- Cartooning for Peace suit l'évolution de cette enquête, espérant qu'elle sera prochainement classée sans suite.

Manjul et Badal (Inde) - juin 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-inde-manjul/

Le dessinateur Manjul a reçu un email de Twitter le 4 juin le notifiant qu'une demande d'action légale avait émise contre son compte Twitter par les autorités indiennes pour violation des lois du pays. Le

mail envoyé par Twitter ne spécifie pas quelle institution a émis la demande, ni quelle en était la teneur, il ne précise pas non plus quels contenus sont incriminés. Manjul a publié la capture d'écran de l'email reçu. Quatre jours après cette notification, Manjul a été licencié de Network18, un conglomérat de médias pour qui il travaillait depuis 6 ans.

Le 19 juin c'est le dessinateur Bala G, connu sous le nom de « Bala cartoonist », qui recevait un email de Twitter lui notifiant également avoir reçu une demande d'action légale des autorités indiennes, mais cette fois ci le mail précisait le dessin incriminé. Il s'agissait d'un dessin datant de septembre 2020 relatif à l'acquittement de dirigeants du parti Bharatiya Janata Party (BJP) qui étaient accusés d'avoir accusés d'avoir fait partie de la foule d'extrémistes hindous qui a détruit la mosquée Babri Masjid en 1992.

- Twitter n'a pas encore répondu à la demande d'action des autorités
- Le 11 juin les rapporteurs Spéciaux des Nations Unies ont écrit un courrier au gouvernement indien pointant la non-conformité de la récente réglementation indienne sur les technologies de l'information de 2021 vis-à-vis des normes internationales en matière de droits de l'homme.
- Un courrier auquel les autorités indiennes ont répondu par l'intermédiaire de leur représentation permanente auprès du bureau des Nations Unies à Genève.

Ossama Hajjaj (Jordanie) – Juin 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-jordanie-osama-hajjaj/

Ossama Hajjaj a été informé de poursuites à son égard pour un dessin sur le planning familial considéré comme une atteinte à la religion. Il est poursuivi en vertu de l'article (150) du Code pénal, et de l'article (15) du Cyber Crimes.

- L'article (150) du Code pénal stipule : " Tout écrit ou discours ayant pour but ou pour résultat d'attiser les préjugés sectaires ou raciaux ou l'incitation au conflit entre les différentes sectes ou les éléments de la nation, cet acte est puni d'une peine d'emprisonnement d'un an au moins et de trois ans au plus et d'une amende ne dépassant pas deux cents dinars (200 JD) ".
- L'article (15) de la loi sur la cybercriminalité se lit comme suit : "Quiconque commet un crime punissable en vertu de toute législation applicable en utilisant le réseau d'information ou tout système d'information ou site web, ou en participant, interférant ou incitant à le commettre, est puni de la peine stipulée dans cette législation".

Début 2022, le tribunal a décidé de ne pas donner suite aux plaintes, considérant que le dessinateur n'avait pas outrepassé la loi.

Nime (Algeria) – Juillet 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/en/soutiens/algeria-comic-artist-nime-convicted-of-political-cartoons-freenime/

En juillet dernier, le dessinateur algérien Nime a annoncé sur ses réseaux sociaux qu'il partait s'exiler en France. Il a publié un dessin extrait de sa bande dessinée « Le déménagement ».

Il a décrit cette décision comme douloureuse. Face à la montée des restrictions en Algérie il a été emprisonné en décembre 2019 pour une série de caricatures de hauts dignitaires algériens.

Amin Landak (Malaisie) – Juillet 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-malaisie-amin-landak/

Le dessinateur malaisien Amin Landak a été interrogé au quartier général de Bukit Aman durant deux heures par la police suite à la publication, le 12 juin, du film « Chili Powder & Thinner » relatif aux violences policières, avec la réalisatrice et fondatrice de Freedom Film Network (FFN). Pendant ce temps une autre équipe de la police perquisitionnait la maison du dessinateur et les bureaux du FFN.

- Il aurait fait l'objet d'une enquête en vertu de la section 500 du Code pénal relative à la diffamation, la section 505(b) punissant les déclarations susceptibles d'inquiéter et de troubler l'ordre public, et la section 233 article 1(a) relative aux communications et télécommunications pour usage inapproprié des ressources du réseau.
- L'ordinateur portable de Amin Landak a été pris par la police, avec d'autres matériels informatique.

Hossien Rezaye (Afghanistan) – Aout 2021

Hossien Rezaye est un dessinateur de presse populaire en Afghanistan.

A la suite de la prise de Kaboul par les Talibans, Hossien Rezaye a envoyé un message d'alerte à CFP expliquant qu'il était en grand danger du fait de la vision du dessin de presse par les Talibans, et de sa popularité dans le pays pour son travail. Après l'arrivée des Talibans Hossien Rezaye a trouvé refuge à distance de chez lui dans un endroit sécurisé.

- Hossien Rezaye a pu être évacué du pays suite à des invitations française et hollandaise, il est aujourd'hui refugié aux Pays-Bas. Hossien Rezaye recommence à dessiner.

Khaliq Alizada (Afghanistan) – Aout 2021

Khaliq Alizada est un dessinateur de presse afghan, il est à l'origine du premier journal satirique dans le pays. Son style est assez cru et il ne manage pas les Talibans. A l'arrivée des Talibans, Khaliq Alizada voulait quitter le pays avec sa femme et ses deux enfants de 15 et 21 ans.

Il est entré en contact avec CFP, CRNI. Il faisait partie de la liste prioritaire de RSF pour les évacuations.

- Khaliq et sa famille sont arrivés en France au cours du mois de décembre, notamment grâce à l'aide du ministère des affaires étrangères français, RSF et CFP. De Roissy ils sont ensuite allés s'installer à Metz.
- Leur demande d'asile a été acceptée.

Sayed Ali Mosavi (Afghanistan) – Septembre 2021

Sayed Ali Mosavi est sur la liste secondaire RSF. Le MAE s'est récemment déclaré prêt à prendre en compte cette liste dans les meilleurs délais.

Menacé, il a déjà dû changer deux fois de domicile à la suite de patrouilles talibanes le cherchant nommément. Son nom est sur des listes de recherche du régime taliban aux côtés d'artistes et d'intellectuels déjà arrêtés.

- Il a obtenu un passeport mais sa femme n'a qu'une tazkira (carte d'identité afghane)
- Sa situation est de plus en plus urgente, il est pour le moment au Pakistan avec sa famille, mais leurs justificatifs ne sont plus à jour. Sa femme est enceinte.

Optertus Fwema (Tanzanie) – Octobre 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-tanzanie-optatus-fwema/

Optatus Fwema a été arrêté à son domicile le 23 septembre, pour cyber-délinquance à la suite de la publication d'un dessin sur les réseaux sociaux. Il est resté plusieurs semaines en prison, une demande de libération conditionnelle lui a été refusé.

- Il a finalement obtenu une libération sous caution le 8 octobre. Son procès n'a toujours pas eu lieu.
- Suite à sa détention Optatus Fwema souffre de PTSD, un psychologue lui a été recommandé.

Abecor (Bolivie) – Octobre 2021

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/en/soutiens/alert-bolivia-threats-to-freedom-of-expression/

Abecor a reçu de nouvelles menaces de mort suite à la publication d'un dessin représentant le procureur de Bolivie, une figure polémique dans le pays, dans le quotidien Pagina Siete et sur les réseaux sociaux.

Abecor a été menacé de mort plus tôt dans l'année pour un dessin sur les cartels de drogue.

- Les journalistes et médias ont réagis pour soutenir le dessinateur
- Ainsi que des organisations boliviennes qui ont alerté sur l'état de la liberté de la presse dans le pays.
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies en charge des droits de l'Homme a déclaré avoir pris note de la gravité des menaces et de la situation de la presse dans le pays.

Béla Weisz (Hongrie) – Mai 2022

Lien : https://www.cartooningforpeace.org/soutiens/alerte-hongrie-bela-weisz/

Le 7 mai 2022, le journal Népszava (qui engage Gábor Pápai) fait l'objet d'une menace de procédure en corégulation de la part de l'association nationale des médias hongrois pour la publication d'un dessin du dessinateur Béla Weisz.

Ce dessin, qui met en scène le Premier Ministre Hongrois Viktor Orbán en excroissance sur le dos du personnage mythologique grecque Europe cherchait à illustrer les multiples refus d'application des décisions européennes par le Premier Ministre Hongrois.

Dans un communiqué, l'association des médias hongrois (*Magyar Nemzeti Médiaszövetség*) s'est dite choquée de l'analogie entre le Premier Ministre et un « vilain ulcère » et du manque de réaction des médias « de gauche » face à cette insulte. L'association a envoyé un courrier au rédacteur en chef du journal Népszava, exigeant des excuses publiques dans les huit jours suivant sa réception, faute de quoi ils demanderaient l'ouverture d'une procédure en corégulation. Une menace qui n'a heureusement pas été suivie d'actes malgré l'absence de réponse du journal.

Le journaliste du *Magyar Nemzet, Zsolt Bayer*, a également écrit un article dénonçant le dessin de Béla Weisz en se référant, comme le communiqué de l'association nationale des médias hongrois, à une précédente affaire juridique et conclut qu'avec sa représentation du Premier Ministre, Béla Weisz intente à la dignité humaine de Viktor Orbán. Le dessinateur s'en défend, arguant que le dessin ne représente pas une attaque personnelle mais une critique des actes politiques posés par ce dernier. Béla Weisz disait également avoir fait l'objet de messages antisémites sur sa page Facebook suite à la publication.

L'affaire, bien que non suivie de conséquences négatives, marque une volonté réelle de pression de la part des autorités et des organes étatiques ou paraétatiques sur la presse indépendante. Au niveau sémantique, les justifications d'atteinte à la Nation, la civilisation européenne chrétienne sont souvent reprises.